

Orléans, le 7 mai 2025



Le Président

Tél : 02 38 49 47 48 - secretariat.cabinet@univ-orleans.fr

Références à rappeler : EB/GC/114

À

Madame Nathalie GUEDES

Objet : Lettre de mission référent radicalisation de l'Université d'Orléans

Madame,

VU Instruction du Premier ministre n° 5858/SG du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation

VU Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) présenté par le Premier ministre le 23 février 2018 et en particulier les mesures 31 et 32

VU le courrier HFDS 2018-1102 du 07/08/2018 relatif au plan national de prévention de la radicalisation – désignation de référents « radicalisation » ;

VU Guide DGAFP sur la prévention de la radicalisation dans la fonction publique du 21 novembre 2019

VU Lettre circulaire de la ministre de l'ESRI « PNPR – Mise en œuvre de la mesure 32 et désignation des référents « radicalisation » du 7 août 2018 –référence HFDS 2018 1102

Vous avez accepté d'être nommé en tant que référent radicalisation de l'Université d'Orléans et je vous en remercie.

Je vous prie de prendre connaissance du cadre de la mission qui vous a été confiée jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau/elle Président(e).

Dans le cadre de vos fonctions, vous serez directement rattaché au Président et les moyens nécessaires à vos actions vous seront alloués par le cabinet de la Présidence. Vous disposerez au moins d'une adresse courriel spécifique (referent.radicalisation@univ-orleans.fr).

Le Référent radicalisation de l'Université d'Orléans contribue à :

- Prévenir le phénomène de radicalisation, avec les services de l'Etat et le HFDS,
- Elaborer, et faire connaître, une chaîne de signalement et d'alerte dans l'établissement des cas de suspicion ou de détection de radicalisation,

- Mettre en œuvre les dispositions du plan national de prévention contre la radicalisation (PNPR) qui concernent directement l'enseignement supérieur et la recherche, et en particulier :
 - Sensibiliser les personnels à la radicalisation, par des outils et formation pour faciliter la détection et le signalement des situations de radicalisation ;
 - Participer aux cellules de prévention des la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) réunies par le préfet.

Le Président de l'Université d'Orléans



Éric BLOND